



CERTIFICAT INDIVIDUEL PROFESSIONNEL PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Conformément à la directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009, au décret n° 2016-1125 du 11 août 2016 et aux articles R.254-8 à 254-14 du code rural et de la pêche maritime

M. ANDRE BERGESE

Né(e) le 14/03/1953 à NICE (ALPES MARITIMES)

est titulaire du (des) certificat(s) individuel(s) produits phytopharmaceutiques :

Utilisation à titre professionnel des produits phyto-Décideur entreprise soumise agrément (DESA)

Numéro de certificat : **OF-0419-24822**

Délivré le : **02/10/2019** par le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR.

Date début de validité : **02/10/2019**

Date limite de validité : **02/10/2024**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

